



Etablissement du Service d'Infrastructure de la
Défense de Bordeaux – Programme SCORPION –
Régiment d'Infanterie Chars de Marine (RICM)

Quartier le PULOCH

86 000 POITIERS

PJ n°09 (complémentaire) – Note environnementale

N° Etude : ET-137-092020

Novembre

2020



SOMMAIRE

I.	Localisation de l'établissement	5
II.	Description de l'état actuel de l'environnement	6
2.1.	Milieu physique	6
2.1.1.	Topographie	6
2.1.2.	Climat	6
2.1.3.	Géologie et pédologie	6
2.1.4.	Etat et stabilité des sols.....	7
2.2.	Ressources en eau	8
2.2.1.	Eaux souterraines.....	8
2.2.2.	Eaux superficielles.....	9
2.3.	Biodiversité.....	14
2.3.1.	Le patrimoine naturel protégé	14
2.3.2.	Le patrimoine naturel inventorié	14
2.3.3.	Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).....	16
2.3.4.	Les habitats, la faune et la flore	16
2.4.	Ambiance paysagère.....	17
2.4.1.	Environnement paysager régional	17
2.4.2.	Environnement paysager local	17
2.4.3.	Insertion paysagère du site	18
2.5.	Patrimoine culturel.....	19
2.5.1.	ZPPAUP / AVAP / SPR	19
2.5.2.	Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques	19
2.5.3.	Patrimoine mondial.....	19
2.5.4.	Site inscrit et classé	19
2.5.5.	Archéologie	19
2.6.	Environnement humain.....	20
2.6.1.	Démographie.....	20
2.6.2.	Habitat et voisinage économique	20
2.6.3.	Trafic routier et accès au site	20
2.6.4.	Emissions et nuisances de voisinage	22
2.6.5.	Déchets.....	23
2.6.6.	Risques industriels et technologiques.....	23
III.	Incidences du projet sur l'environnement et mesures prises	24
3.1.	Incidences et mesures sur les sols.....	24
3.2.	Incidences sur la ressource en eau	25

3.2.1.	Approvisionnement, usages et consommation d'eau.....	25
3.2.2.	Rejets.....	26
3.2.3.	Confinement des pollutions liquides accidentelles.....	27
3.2.1.	Confinement des eaux d'extinction incendie.....	27
3.3.	Incidences sur le milieu naturel.....	28
3.3.1.	Incidences sur les habitats, la faune et la flore	28
3.3.2.	Incidences sur Natura 2000.....	28
3.4.	Incidences sur le paysage	28
3.5.	Incidences sur l'économie locale.....	30
3.6.	Incidences sur le trafic local	31
3.7.	Incidences liées aux émissions dans l'air	31
3.7.1.	Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules.....	31
3.7.2.	Mise en suspension de poussières	32
3.8.	Incidences liées aux émissions olfactives	32
3.9.	Incidences liées aux émissions sonores.....	32
3.10.	Incidences liées aux vibrations	33
3.11.	Incidences liées aux émissions lumineuses	33
3.12.	Incidences sur la gestion des déchets	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du RICM – Quartier LE PULOCH (source : Géoportail)	5
Figure 2 : Contexte géologique du RICM (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM).....	7
Figure 3 : Gestion actuelle des eaux pluviales au droit du site du RICM	10
Figure 4 : Ouvrages de traitement quantitatif et qualitatif actuels des eaux pluviales	10
Figure 5 : Débit moyen mensuel du Clain entre 1988 et 2020 (source : Banque hydro).....	11
Figure 6 : Contexte hydrographique du site.....	12
Figure 7 : Situation du RICM vis-à-vis du zonage du SRCE de Poitou-Charentes	16
Figure 8 : Contexte paysager du RICM (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes).....	17
Figure 9 : Perceptions visuelles sur le site du RICM depuis les axes routiers, © Cabinet architecte ADA ...	18
Figure 10 : Plan de circulation sur le site du RICM.....	21
Figure 11 : Extrait de la Carte de Bruit Stratégique de "type b" issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Vienne (source : Préfecture de la Vienne)	22
Figure 12 : Perspective d'implantation du bâtiment AMA et insertion au sein des autres bâtiments existants	30
Figure 13 : Zoom sur la projection du bâtiment AMA.....	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Aquifères recensés au droit du sous-sol du RICM (M = million)	8
Tableau 2 : Evolution démographique de la commune de Poitiers (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE)	20
Tableau 3 : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées	32
Tableau 4 : Quantité de déchet produit par l'établissement RICM	33

I. LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

↳ PJ n°1 et 2

Le site du Régiment d'Infanterie Chars de Marine (RICM) est implanté sur la commune de Poitiers (86), à l'Ouest du centre-ville, en bordure de la RD 910, et à 500 mètres à l'Est de l'emprise de l'aéroport de Poitiers-Biard (cf. **Figure 1**).

Le site se compose plus précisément de trois principaux espaces :

- le quartier « LE PULOCH » au Sud ;
- le terrain d'exercice de la « VIEILLE CHAUVINERIE » à l'Est ;
- le quartier « LADMIRAULT » (ex quartier la « Vieille chauvinerie») au Nord.

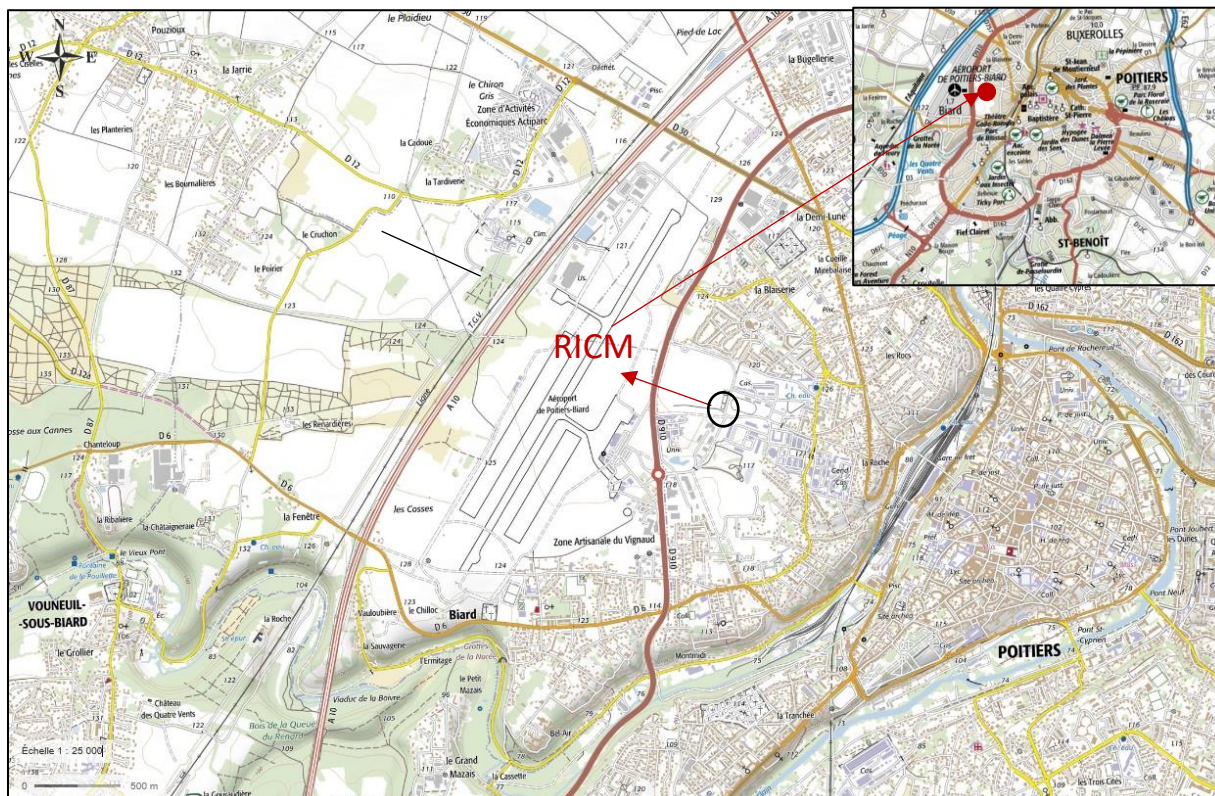


Figure 1 : Localisation du RICM – Quartier LE PULOCH (source : Géoportail)

L'emprise ICPE du site du RICM est implantée sur les parcelles cadastrales n° 0194, 0196, 0219, 0213, 0498, quartier « Le Puloch » (siège administratif). La surface totale du site ICPE s'élève à environ **33,5 hectares**. L'Etat est propriétaire des terrains.

L'implantation cadastrale du site et les limites ICPE sont précisées sur la **Pièce Jointe n°2**.

Les abords immédiats du site sont constitués :

- au Nord, à l'Est et au Sud-Est par des quartiers résidentiels et d'activités,
- à l'Ouest par la RD 910, puis l'Aéroport de Poitiers – Biard,
- au Sud-Ouest, par un terrain vague – en attente de construction et une zone d'activités.

La **Pièce Jointe n°2** présente le site et ses abords (rayon de 100 m) au 1/2 500.

II. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Milieu physique

2.1.1. Topographie

↳ Source : - Géoportail
- Investigations de terrain

Au droit du site du RICM, **la topographie est plane.**

L'altitude au point le plus bas du site du RICM se trouve au Sud à **+118 m NGF** et l'altitude au point le plus haut à l'Ouest se trouve à **+ 128 m NGF**.

La pente maximale n'excède pas 2%.

2.1.2. Climat

↳ Source : - Fiche climatologique de Météo-France
- Météo France

La ville de Poitiers (86) est soumise à un climat **océanique parisien**, caractérisé par des saisons peu marquées. Les hivers sont doux et les étés sont chauds, avec une pluviométrie bien inférieure à celle rencontrée plus près des côtes océaniques.

Les vents dominants proviennent du Sud-Ouest (océaniques) et du Nord-Est.

La station météorologique de Thuré (Indicatif : 86272002), située à 40 km au Nord du site du RICM révèle une **température annuelle moyenne assez basse** (12,4°C) et des **précipitations moyennes et réparties tout au long de l'année** (671 mm par an en moyenne). A noter que durant les 30 dernières années, la hauteur quotidienne maximale de précipitation correspond à 72,4 mm (1992).

La ville de Poitiers connaît un nombre relativement faible de jour d'orage par an avec en moyenne 17,6 jours.

2.1.3. Géologie et pédologie

↳ Source : - Carte géologique de France 1/50 000 - BRGM, InfoTerre
- Notice du BRGM : Feuille de Poitiers (n°589)

Les terrains du RICM reposent sur l'alternance de formation (**cf. Figure 2**) :

- **Rs : Formations résiduelles d'altération. Argiles à silex, Argiles à châtaigniers, terres rouges du Poitou**

Ces formations résiduelles rougeâtres à brun-rouge, à dominante argileuse, ont pour origine d'une part la décarbonatation des calcaires jurassiques par action chimique des eaux et, d'autre part, des apports importants d'argile kaolinique et de sables fins pouvant provenir des dépôts tertiaires ;

- **j2 : Bathonien. Calcaire graveleux**

Le Bathonien n'est représenté que dans le quart nord-est de la feuille où il forme le sommet des falaises de la vallée du Clain depuis Saint-Benoît jusqu'au Nord de Poitiers et le sommet des falaises de la vallée de l'Auxance. Il est constitué par des calcaires graveleux à suboolithiques à très nombreux silex, avec des bancs noduleux, à terriers subverticaux tubulaires dans la partie supérieure. Son épaisseur totale est d'environ 20 mètres.

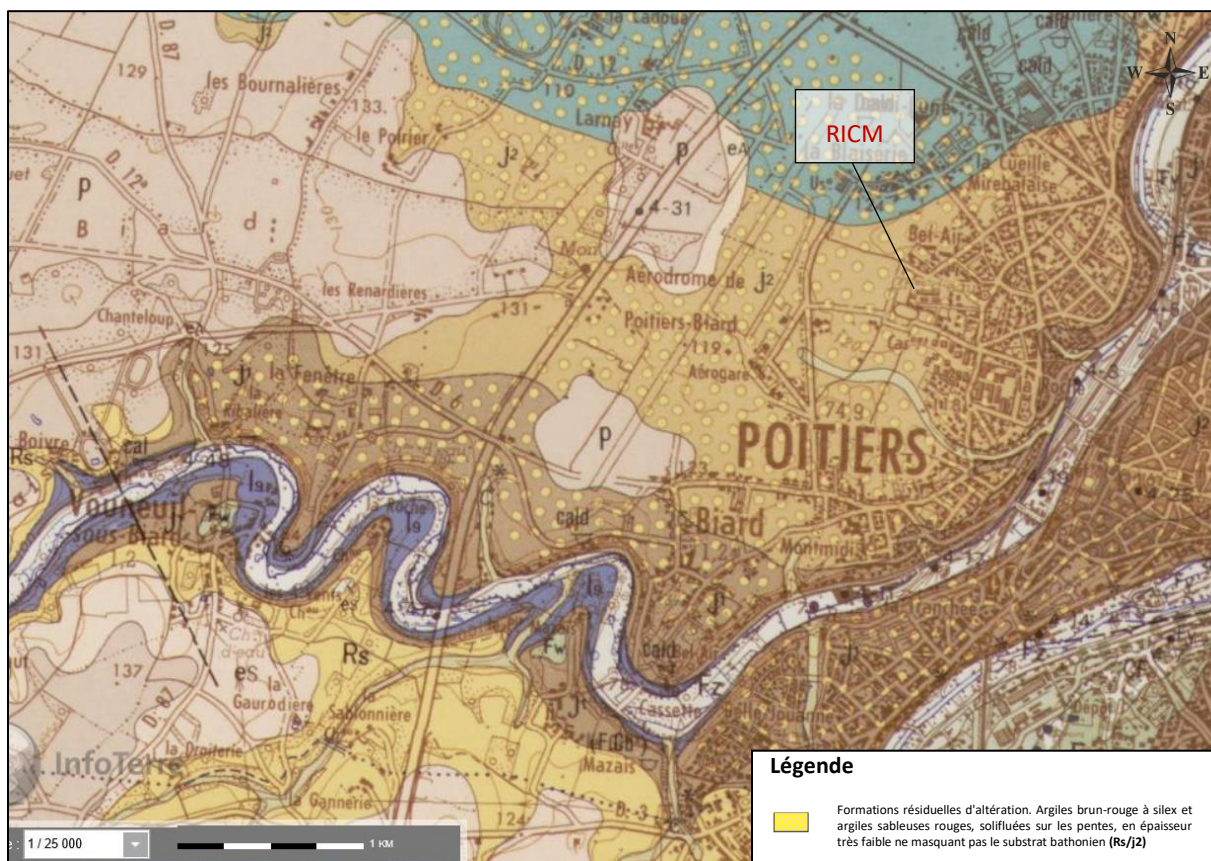


Figure 2 : Contexte géologique du RICM (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM)

Au droit du site, les terrains sont constitués de remblais de calcaires sains très compacts. Ils sont considérés comme **moyennement à faiblement perméables**.

2.1.4. Etat et stabilité des sols

- ↳ Source : - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne
- BASOL - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- BASIAS - BRGM

2.1.4.1 Sites BASOL et BASIAS

D'après la base de données « **BASOL** » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), le site répertorié le plus proche « **WOLSELEY (ex Panofrance)** » (n° SSP00041490101) se situe à 1,5 km au Nord-Ouest du site du RICM. L'activité du site a toujours été liée au traitement du bois depuis les années 1970.

Les différentes études réalisées ont permis de conclure à l'absence de risque pour les usagers du site et la population hors site, considérant l'absence d'usage recensé des eaux souterraines en aval hydraulique.

D'après la base de données « **BASIAS** » du BRGM (banque de données d'anciens sites industriels et activités de service), la commune de Poitiers comporte de nombreux sites. Aucun ancien site BASIAS ne se trouve sur l'emprise ICPE du RICM.

2.1.4.2 Stabilité des sols

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne, la commune de Poitiers est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatif au mouvement de terrain : PPR mouvement de terrain de la vallée du Clain prescrit le 22/01/2018. **Le site du RICM se situe en dehors du zonage réglementaire de ce PPRI.**

D'après la base de données « Géorisques » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- le site se trouve en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles moyen,
- des cavités souterraines sont répertoriées au sein de la commune de Poitiers mais aucune n'est située sur le site du RICM,
- le site se situe en zone de sismicité de niveau 3 (risque modéré).

2.2. Ressources en eau

2.2.1. Eaux souterraines

- ↳ Source : - BRGM : Infoterre – Banque du Sous-sol – BD LISA
 - SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
 - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - SIGES Aquitaine et Poitou-Charentes
 - ARS DD86

Les aquifères présents au droit du sous-sol du RICM sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Aquifères recensés au droit du sous-sol du RICM (M = million)

Aquifère	MESO (Masse d'Eau Souterraine)	Objectif SDAGE 2016-2021	Type	Écoulement
Dogger	FRGG063 – Calcaires et marnes du Dogger du BV du Clain	Quantitatif : MAUVAIS (Bon état 2027) Chimique : MAUVAIS (Bon état 2027)	Dominante sédimentaire	Libre
Toarcien	FRGG64 – Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou captifs	–	Dominante sédimentaire	Libre

Au droit du sous-sol du RICM, la première masse d'eau souterraine rencontrée est « Calcaires et marnes du Dogger du BV du Clain » (FRGG063). Cet aquifère est principalement utilisé comme source d'alimentation en eau potable. Le bon état qualitatif et quantitatif de cet aquifère a été reporté à 2027 par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le RICM se situe en zone d'aléa faible pour le risque de remontée de nappe.

Aucune Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire située à proximité du RICM n'a été identifiée.

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine (DD86), **aucun captage d'Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) ni aucun périmètre de protection ne se trouve au droit du RICM et à proximité.**

A noter que la ville de Poitiers est alimentée en eau potable par le captage de la « Varenne » sur le Clain au niveau de la commune de « Saint-Benoît » (86)

2.2.2. Eaux superficielles

- ↳ Source : - Agence de l'eau Loire-Bretagne
- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Banque hydro (eaufrance)
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- sig.reseau-zones-humides.org
- Investigations de terrain

2.2.2.1 Contexte hydrographique

🕒 Caractéristiques du bassin versant

Le site du RICM appartient au « **bassin versant du Clain** » drainé par le cours d'eau le « Clain » qui s'écoule à quelques centaines de mètres à l'Est.

Le bassin versant du Clain est lui-même divisé en quatre sous-bassins versants naturels (l'Auxance, la Boivre, le Miosson et la Feuillante). Le site du RICM se situe à la ligne de partage des eaux des trois sous-bassins suivants :

- « L'Auxances de la Vandelogne (NC) au Clain (NC) » ;
- « La Boivre et ses affluents » ;
- « Le Clain de la Boivre (NC) à l'Auxances (NC) ».

Le Clain prend sa source au lieu-dit Ancourriat, commune de Hiesse, dans le département de la Charente. La superficie de son bassin versant est de 3 204 km² pour une longueur de plus de 115 km.

Le maillage hydrographique est illustré sur la **Figure 6**.

🕒 Gestion des eaux au droit du site du RICM

Les eaux pluviales ruisselant au droit du site du RICM sont drainées par un ensemble de réseaux spécifiques enterrés. Le site actuel peut être divisé en 3 sous-bassins versants dont (**cf. Figure 3**):

- **Bassin versant BV1** : bassin versant composé principalement des toitures des bâtiments et surfaces de voirie, parking, et surfaces non infiltrées des espaces verts des quartiers de Ladmiraault et de Le Puloch. Ces eaux pluviales transitent par un séparateur hydrocarbures, puis sont dirigées vers un bassin étanche de décantation/rétention de 50 m³ puis sont évacuées vers un bassin d'infiltration d'un volume de 3 810 m³ dimensionné sur la base d'une pluie décennale. Ce bassin versant 1 d'une surface de 14,06 ha a fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.5.5.0 de la nomenclature des IOTA avec récépissé en date du 21/11/2018,
- **Bassin versant BV2** : bassin versant composé des surfaces des quartiers résidentiels Ladmiraault et de la Vielle Chauvinerie. Ces eaux pluviales sont évacuées vers le réseau d'assainissement pluvial de Poitiers, rue Jean Mermoz (autorisation de déversement existante auprès de la collectivité),
- **Bassin versant BV3** : bassin versant composé essentiellement de surfaces végétalisées. Les eaux pluviales s'infiltrent naturellement dans les sols.

La gestion schématique des eaux pluviales au droit du site actuel est illustrée sur la **Figure 3** et la **Figure 4**.

L'analyse des incidences du site et du projet sur la gestion des eaux pluviales au droit du site est disponible au **Paragraphe 3.2.2**.



Figure 3 : Bassins versants principaux du RICM – Quartiers Ladmiraat et Vieille Chauvinière de Poitiers

Figure 3 : Gestion actuelle des eaux pluviales au droit du site du RICM

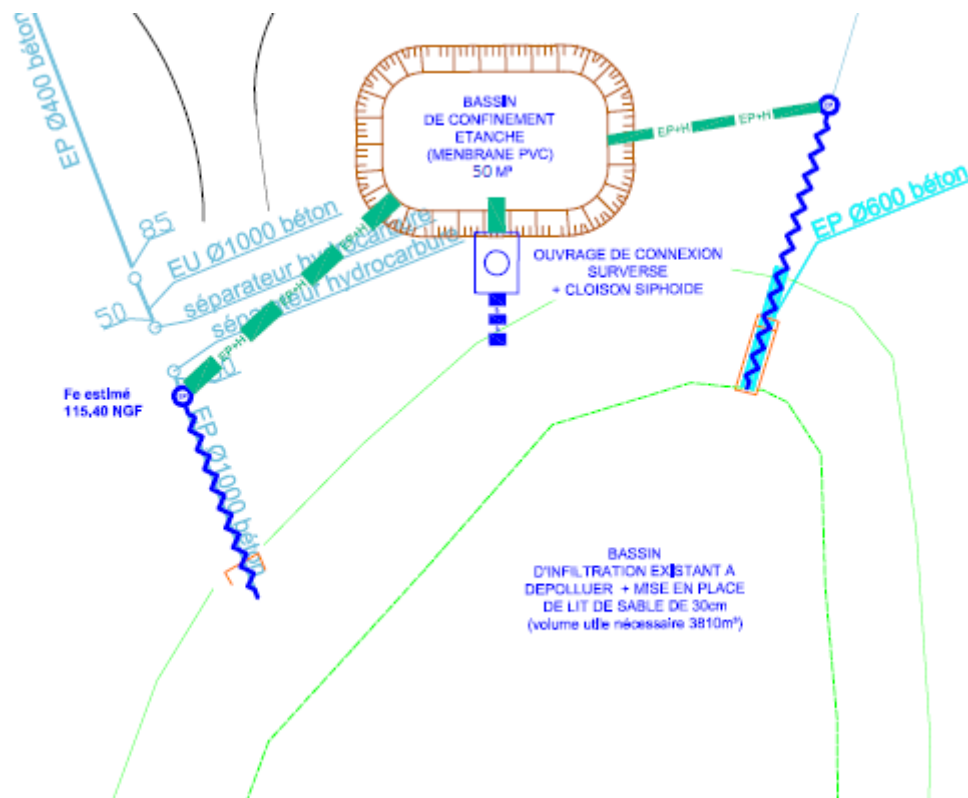


Figure 4 : Ouvrages de traitement quantitatif et qualitatif des eaux pluviales du bassin versant 1

2.2.2.2 Hydrologie

La station hydrométrique la plus proche du site du RICM est : « **Le Clain à poitiers** » (code station : L2341630, cf. **Figure 6**).

Le Clain présente des **variations de débit relativement modérées** entre la période hivernale (28 m³/s en moyenne en février) et la période d'étiage (allant de juillet à octobre, avec un minimum de 3,190 m³/s en septembre, cf. **Figure 5**). Le **QMNA5 du cours d'eau du Clain est de 1,4 m³/s**. Le module (débit moyen interannuel) du cours d'eau est de 13,5 m³/s (donnée calculée sur 33 ans de mesure).

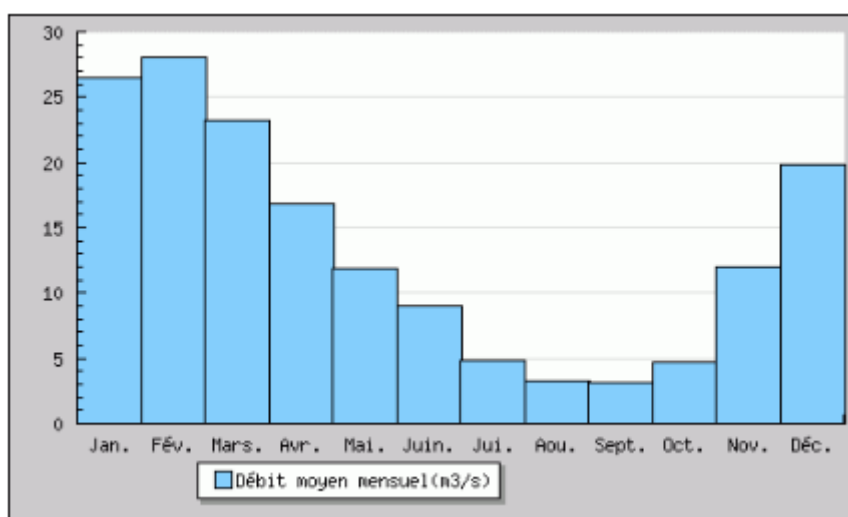


Figure 5 : Débit moyen mensuel du Clain entre 1988 et 2020 (source : Banque hydro)

2.2.2.3 Objectifs de qualité du SDAGE Loire Bretagne

Au regard de la configuration de la gestion des eaux pluviales au droit du site du RICM décrite au paragraphe 2.2.2.1, la masse d'eau superficielle la plus représentative et la plus proche est la suivante « La Boivre et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Clain » (FRGR0397). Cette masse d'eau présente un **état écologique et chimique moyen**. **L'objectif d'atteinte du bon état global est reporté à 2027**.

➡ Zonages du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Le Clain est considéré en tant qu'axe à grands migrateurs amphihalins et en tant que réservoir biologique LEMA (liste 1 LEMA).

La commune de Poitiers est située :

- en **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole**,
- en **Zone de Répartition des Eaux** du bassin du Clain,
- en **zone sensible à l'eutrophisation**,
- en zone concernée par le **SAGE « Clain »** (phase d'élaboration).

Le site du RICM n'est pas situé au sein d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire ni au sein d'une Zone à Préserver pour leur utilisation Future en eau potable (ZPF).

La compatibilité du projet avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et le SAGE Vienne est étudiée en **PJ n°8**.

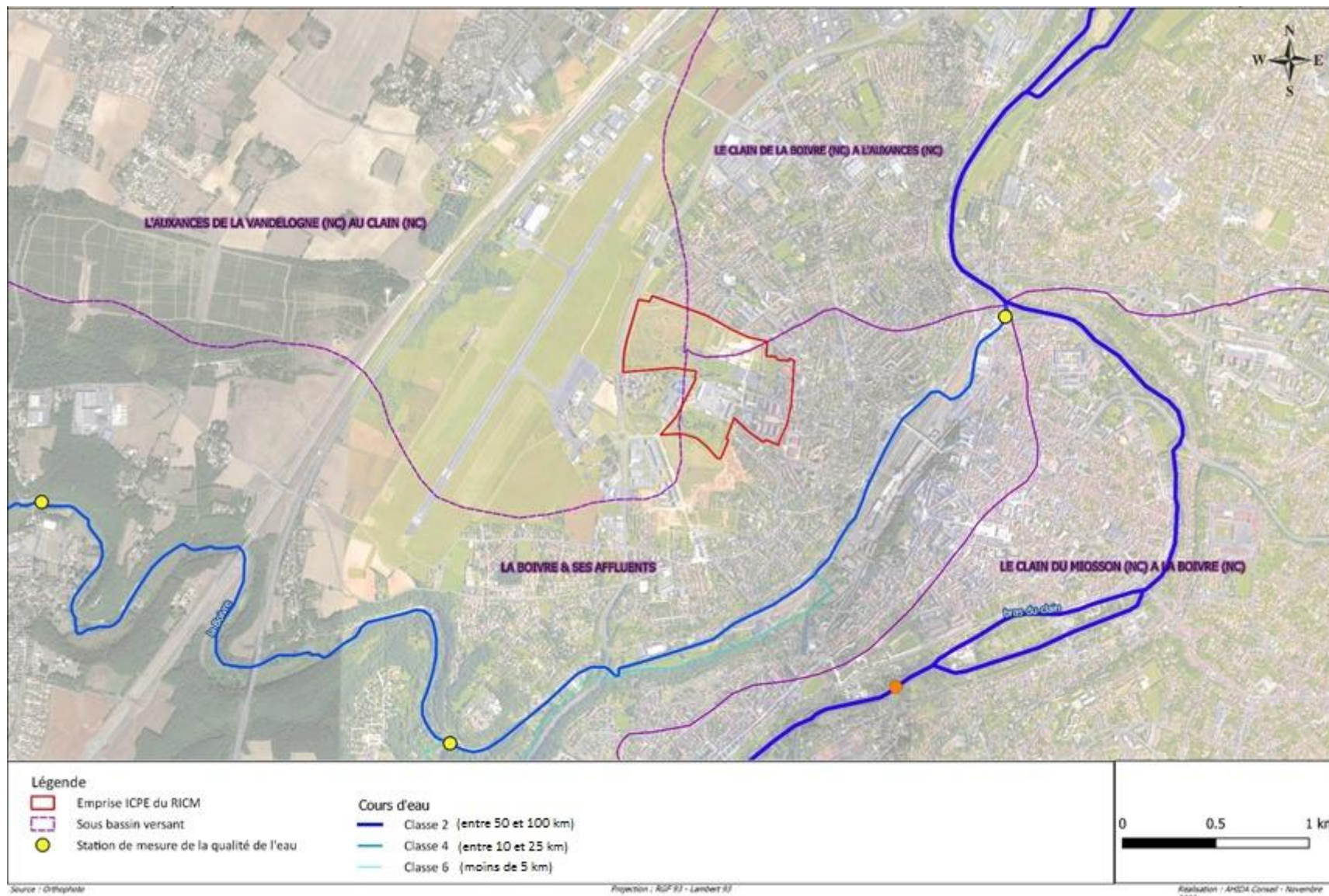


Figure 6 : Contexte hydrographique local

2.2.2.4 Le risque inondation

La commune de Poitiers possède un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation par débordement du cours d'eau « Le Clain » approuvé le 19 décembre 2003.

Le site du RICM n'est pas concerné (hors zone d'aléa) par le zonage et règlement applicable de ce PPRNi.

2.2.2.5 Zones humides

➤ Zones humides RAMSAR

Aucune zone humide d'importance internationale désignée au titre de la Convention de Ramsar n'est répertoriée au droit, et à proximité du RICM.

➤ Zones humides d'importance majeure

Aucune zone humide d'importance majeure n'est répertoriée au droit, et à proximité du RICM.

➤ Zones humides du SAGE Clain

Le SAGE Clain a élaboré une prélocalisation des zones humides. Le Sud du site du RICM se situe en zone de faible probabilité de présence d'une zone humide.

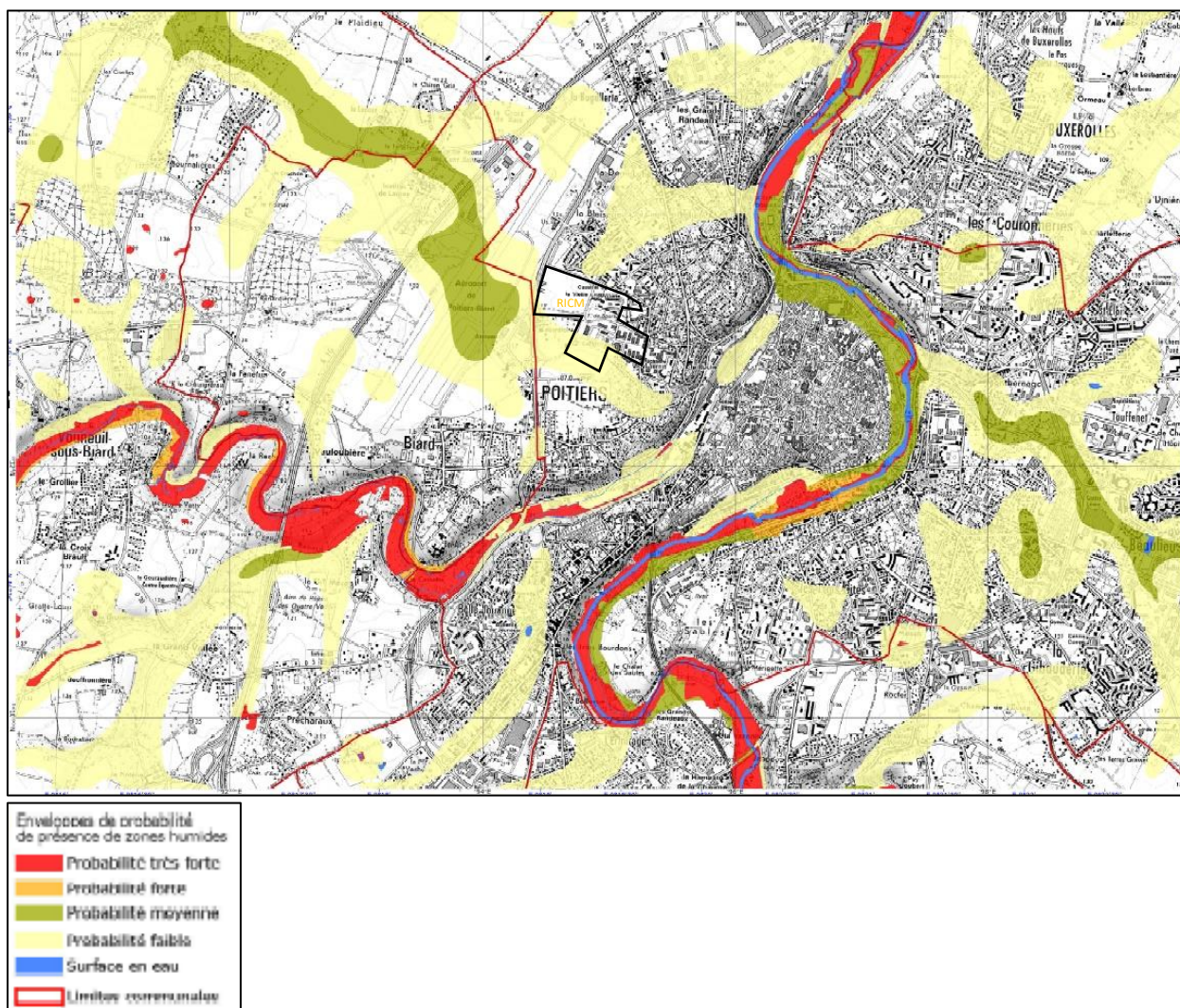


Figure 7 : Pré-localisation des zones humides probables (source : SAGE Clain)

2.3. Biodiversité

- ↳ Source : - DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- TVB Poitou-Charentes
- Investigation de terrain
- Interprétation de photographies aériennes

2.3.1. Le patrimoine naturel protégé

Le patrimoine naturel protégé considéré dans la présente étude regroupe les espaces et zonages suivants :

- Natura 2000 (Zone Spéciale de Protection de la Directive Habitats ; Zone de Conservation Spéciale de la Directive Oiseaux),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- Parc Naturel (national ou régional),
- Réserve Naturelle (nationale ou régionale),
- Espace Naturel Sensible,
- Réserve de Biosphère,
- Réserve biologique.

Aucun espace naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire ne se trouve au droit, et dans un rayon de 5 km autour du site du RICM.

Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 5 km au Nord du site. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) : « Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois » (FR5412018) (*cf. Figure 8*).

La commune de Poitiers n'est pas concernée par la Loi littoral et ne se situe pas en zone de montagne.

2.3.2. Le patrimoine naturel inventorié

Aucun espace naturel faisant l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne couvre le site du RICM.

La ZNIEFF la plus proche se trouve à 1,4 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « Rochers du porteau » (n°5540003360).

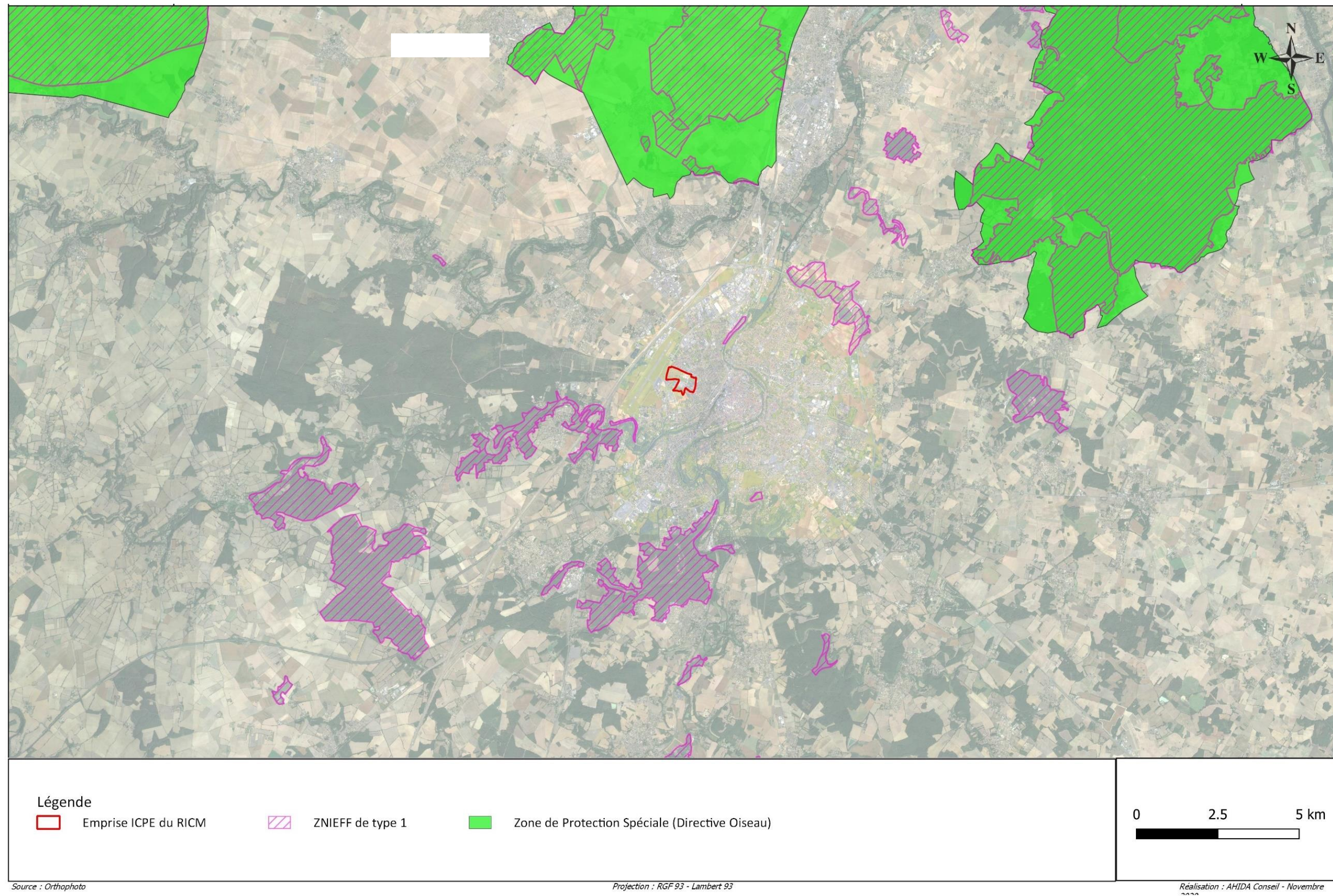


Figure 8: Patrimoine naturel le plus proche du site du RICM

2.3.3. Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

D'après l'extrait cartographique du zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes, le site du RICM se situe en dehors d'un élément de la Trame Verte et Bleue (cf. **Figure 9**). Le site s'inscrit dans une zone urbanisée dense.

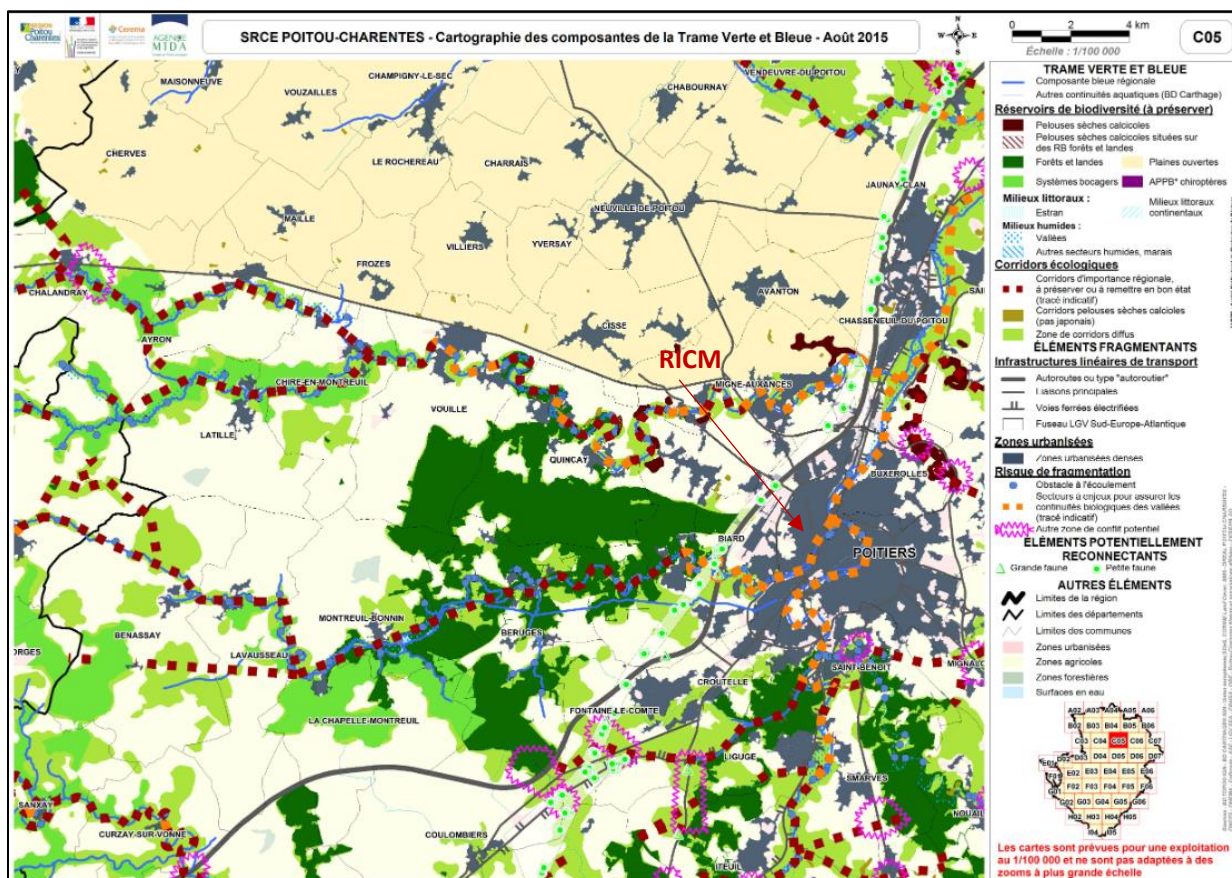


Figure 9 : Situation du RICM vis-à-vis du zonage du SRCE de Poitou-Charentes

2.3.4. Les habitats, la faune et la flore

2.3.4.1 Habitats naturels et anthropiques

A partir des photographies aériennes disponibles et des observations sur site effectuées le 07 octobre 2020, les habitats présents au sein du site ainsi que dans le périmètre d'étude élargi (rayon de 100 m) ont été identifiés et classés selon la typologie CORINE Biotope (CB).

Le site du RICM étant déjà construit et exploités, l'ensemble du site y compris les espaces non aménagés actuellement sont anthropisés et dédiés à l'activité du site.

➤ Habitats naturels et anthropiques présents à l'intérieur du site

Les habitats rencontrés au droit du site correspondent à « Site industriel en activité » (CCB : 86.4) marqué par la présence de bâtiments, de voiries, parking couvert et aires de stockage extérieures, et d'espaces verts régulièrement entretenus marqué par la présence de quelques dizaines d'arbres et de quelques arbustes.

2.3.4.2 Flore

L'investigation réalisée le 07 octobre 2020 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

2.3.4.3 Faune

A l'intérieur du RICM, les espèces faunistiques rencontrées sont « communes » et habituées à la présence de l'homme et des activités. Aussi, le mur d'enceinte présent en périphérie du site empêche l'intrusion de nombreuses espèces animales.

L'investigation réalisée le 07 octobre 2020 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces faunistiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

2.4. Ambiance paysagère

Source : - Atlas des paysages de Poitou-Charentes
- Investigations de terrain
- Interprétations de photographies aériennes

2.4.1. Environnement paysager régional

Selon l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, le site du RICM se situe au sein de l'unité paysagère n°801 – Poitiers – Châtelleraut.

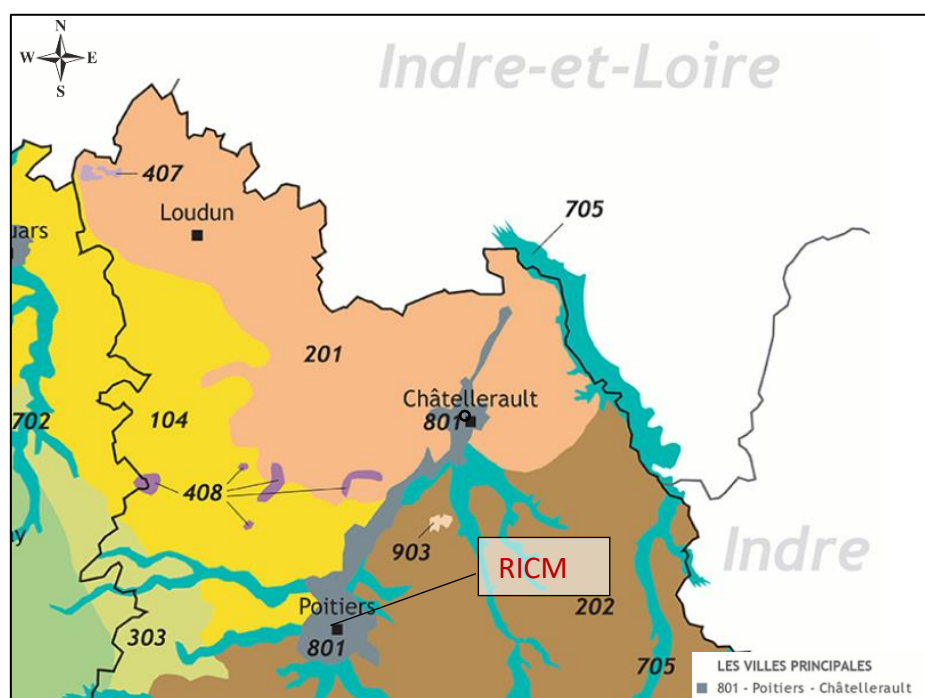


Figure 10 : Contexte paysager du RICM (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)

2.4.2. Environnement paysager local

Les alentours du RICM forment le **paysage urbain de Poitiers**, relié à celui de Châtelleraut par une bande étroite et longue de 50 km le long des vallées du Clain et de la Vienne urbanisée de façon quasi continu.

La ville de Poitiers est bâtie le long du cours d'eau « Le Clain » qui s'écoule du Nord au Sud. Elle est aussi entourée à l'Ouest par les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars et à l'Est par les terres de brandes.

2.4.3. Insertion paysagère du site

Le RICM est un site militaire entièrement clôturé par un grillage ou par un mur béton sur les limites avec les habitations. Les perceptions visuelles sur le site depuis l'extérieur sont réduites autant que possible principalement pour des raisons de sécurité.

L'emprise ICPE du RICM n'est pas visible depuis les axes routiers et depuis les habitations les plus proches.



Figure 11 : Perceptions visuelles sur le site du RICM depuis les axes routiers, (© Cabinet architecte ADA)

2.5. Patrimoine culturel

- ↳ Source : - DRAC / DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Ministère de la Culture – Atlas des patrimoines
- Ville de Poitiers – SPR / AVAP – rapport de présentation

2.5.1. ZPPAUP / AVAP / SPR

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **le RICM n'est pas couvert par le zonage d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou SPR (Site Patrimonial Remarquable).**

2.5.2. Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la base de données *Mérimée* du Ministère de la Culture et de la Communication, **le RICM n'est couvert par un périmètre de protection de bâtiments inscrits ou classés aux Monuments Historiques.**

2.5.3. Patrimoine mondial

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun patrimoine mondial n'est situé au droit et aux abords du RICM.**

2.5.4. Site inscrit et classé

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun site inscrit ou classé n'est situé au droit ou aux abords du RICM.**

2.5.5. Archéologie

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, **aucune zone de présomption de prescription archéologique n'est située au droit et aux abords du RICM.**

2.6. Environnement humain

- ↳ Source : - INSEE
 - Base Cassini de l'EHESS
 - Ville de Poitiers
 - Département de la Vienne
 - Investigation de terrain

2.6.1. Démographie

D'après les recensements de l'INSEE datant de 2017, la population de la commune de Poitiers (86) est de **88 291 habitants**. L'évolution démographique est présentée par le tableau suivant.

Tableau 2 : Evolution démographique de la commune de Poitiers (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE)

Année	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	79 350	78 894	83 448	89 253	87 646	88 291
Densité moyenne (hab/km ²)	1 884,4	1 873,5	1 981,7	2 119,5	2 081,4	2 096,7

2.6.2. Habitat et voisinage économique

2.6.2.1 Habitation

Situé au cœur de la ville de Poitiers, **plusieurs habitations individuelles et activités économiques sont présentes à proximité du site du RICM**.

Ce voisinage habité et économique est représenté en **PJ n°2**, à laquelle il convient de se référer.

2.6.3. Trafic routier et accès au site

Le site du RICM, à son entrée principale (véhicules légers et véhicules lourds), est accessible depuis la rue Jean Mermoz. Cette entrée est accessible pour les véhicules d'intervention du SDIS.

Le site dispose d'un autre accès rue Jean Mermoz pour desservir directement la zone Nord du RICM. Cet accès est réservé au personnel (zone Nord) et peut être accessible pour les véhicules d'intervention du SDIS.

Le site est également accessible en zone Sud depuis la rue Caroline Aigle. Cet accès est réservé pour les départs des chars en mission, les convois exceptionnels ou convoi lourds et de point d'accès pour les véhicules d'intervention du SDIS.

D'après les comptages routiers de 2018 des services départementaux de la Vienne, la RD910, axe principal de desserte du site du RICM) supporte un trafic TMJA (trafic moyen journalier annuel) de 24 630 véhicules dont 5,5 % de poids-lourds.

Les **voieries empruntées sont en bon état** et conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds (stabilité de la chaussée, dimensionnement suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules en toute sécurité).

Le plan de circulation du RICM est disponible à la Figure suivante.

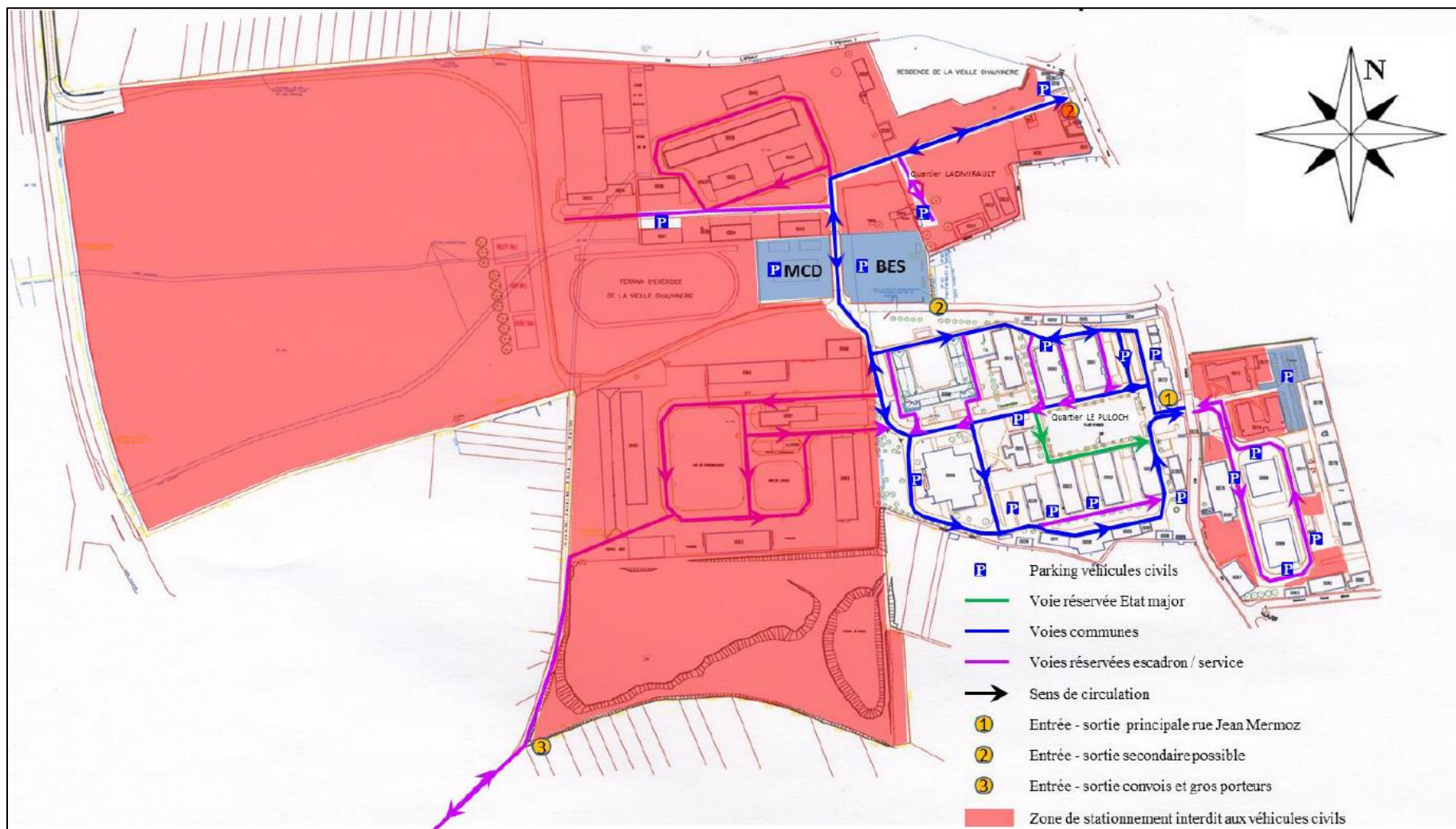


Figure 12 : Plan de circulation sur le site du RICM (source : RICM)

2.6.4. Emissions et nuisances de voisinage

- ↳ Source : - Registre des Emissions Polluantes (IREP)
 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat de la Vienne
 - Préfecture de la Vienne
 - Géorisques (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)
 - ATMO

2.6.4.1 Emissions sonores

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat de la Vienne de 3^{ème} échéance (2018-2023) a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 mars 2019.

La RD 910 circulant en limite de propriété au Nord Est du site du RICM est classée, sur ce tronçon, en **catégorie 3** (secteur de 100 m affecté par le bruit de part et d'autre de la voie). **La bordure Ouest du site du RICM se situe en secteur affecté par le bruit (cf. Figure 13).**



Figure 13 : Extrait de la Carte de Bruit Stratégique de "type b" issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Vienne (source : Préfecture de la Vienne)

2.6.4.2 Emissions atmosphériques

↳ Qualité de l'air

Organisme agréé par le Ministère chargé de l'Ecologie, l'"ATMO" est missionné pour assurer la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet organisme assure un suivi permanent de la qualité, grâce à une cinquantaine de stations de mesures fixes et aux stations mobiles déployées sur l'ensemble de la région, aussi bien dans les principales agglomérations que dans les zones rurales.

Le réseau de surveillance le plus proche du site du RICM se situe à Poitiers (3 stations fixes de surveillance des émissions).

Aux abords du site du RICM, la qualité de l'air est bonne. Les rejets atmosphériques les plus importants proviennent des gaz d'échappement des véhicules en circulation sur les axes routiers les plus proches et du trafic aérien occasionné par la proximité de l'aéroport de Poitiers Biard.

D'après le Registre Français des Emissions Polluantes (IREP) et les données relatives aux ICPE disponibles sur la plateforme Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, aucune industrie émettant des rejets atmosphériques ne se situe dans un rayon de 1 km autour du RICM.

2.6.4.3 Odeurs

Aucune odeur particulière n'est perçue au droit et aux abords du RICM.

2.6.4.4 Emissions lumineuses

Aux abords du site, de nombreuses sources lumineuses sont présentes. Il s'agit majoritairement de l'éclairage public des axes routiers périphériques, de l'aéroport et des quartiers résidentiels les plus proches.

L'environnement proche du site est fortement éclairé, notamment en raison de la situation au cœur de la ville de Poitiers.

2.6.4.5 Vibrations

Aucune vibration n'est perçue au droit et aux abords du site projeté RICM.

2.6.5. Déchets

Sur la commune de Poitiers, la collecte et le traitement des déchets sont gérés par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers.

La communauté d'agglomération dispose de 11 déchetteries.

2.6.6. Risques industriels et technologiques

2.6.6.1 Sites et sols pollués

cf. Paragraphe 2.1.4

2.6.6.2 ICPE

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le service des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le site ICPE le plus proche (THOMAL - INTERMARCHE DEMI-LUNE) se situe à 800 m au Nord du site du RICM.

2.6.6.3 Risque technologique

La ville de Poitiers n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Poitiers est cependant concernée par :

- Le risque de transport de matières dangereuses. Le territoire est concerné par le passage de canalisations de transport de gaz combustibles présentes à 1,5 km au Nord du RICM,

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **aucun risque technologique n'est recensé au droit et à proximité du RICM.**

III. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES

Le projet de construction des nouveaux bâtiments dédié au programme « SCORPION » est décrit dans la ***Demande d'enregistrement***.

L'analyse des incidences sur l'environnement portera sur la **phase des travaux d'aménagement et de construction des bâtiments** et sur la **phase d'exploitation du site** sous le régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2930 de la nomenclature des ICPE (**cf. *Demande d'enregistrement***). A ce titre, le site en exploitation devra répondre aux prescriptions applicables issues de l'**Arrêté du 12/05/20 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2930 (Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Le chapitre III de la présente note environnementale vient en complément de la **Pièce jointe n°6** « Justification du respect des prescriptions applicables ».

3.1. Incidences et mesures sur les sols

➡ En phase de travaux

Les travaux prévus sur le terrain du projet pourraient être à l'origine :

- de déplacement de terres végétales par déblais-remblais,
- d'un déversement ou fuite accidentelle d'hydrocarbures, d'huiles.

❖ *Gestion des déblais-remblais de terres végétales*

Les travaux de terrassement pour la construction des fondations des bâtiments et la création des réseaux enterrés (eaux pluviales, alimentation électrique, ...) occasionneront des déplacements de terres végétales. Ces déplacements de terres seront limités, la topographie du terrain étant relativement plane.

Les travaux ne nécessiteront pas d'apport extérieur de terre.

Les éventuels matériaux en surplus ne pouvant être réutilisés sur site seront analysés, évacués par un prestataire agréé et traités en tant que déchets dans un centre spécialisé.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Les travaux de préparation des sols et de construction occasionneront des manœuvres de ravitaillement et l'entretien des engins et camions qui pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles des sols et indirectement des eaux souterraines et superficielles (huiles de graissage, hydrocarbures) par petite fuite (égouttures) ou déversement de plusieurs litres en cas de rupture d'un contenant ou d'un réservoir.

Pour réduire ce risque de pollution des sols, les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- les produits potentiellement dangereux pour l'environnement seront limités au strict minimum nécessaire et stockés sur des bacs de rétention de dimension adaptée dans des locaux dédiés dans les bâtiments du site existant,
- l'enlèvement des bidons d'huile usagés se fera à des intervalles réguliers,
- le stationnement et le ravitaillement des engins et camions et les éventuels changements des pièces mécaniques s'effectueront sur l'aire étanche du site existant équipée d'une rétention, ou bien un bac étanche mobile sera disposé sous les engins et camions pour piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures,
- le bon état des engins de chantier et camions sera vérifié avant le commencement des travaux pour minimiser les risques de déversement accidentel (vidange, fuites d'hydrocarbures, ...),

- un kit anti-pollution sera mis à disposition et en tout état de cause, en cas de pollution accidentelle avérée des sols, les terres souillées seront immédiatement enlevées, évacuées puis traitées par un prestataire agréé.

Après application de ces mesures, le risque de pollution accidentelle des sols en phase travaux sera maîtrisé et acceptable.

☞ En phase d'exploitation

❖ *Imperméabilisation des sols*

La création des bâtiments projetés occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols de :

- 5 512 m² de surface de toiture ;
- 2 435 m² de surface de voirie, parking.

Au total, il s'agit d'une augmentation de 8 000 m² en situation projetée. Les surfaces non imperméabilisées représenteront encore près de 50% de la surface totale du site.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Cf. Paragraphe 3.2.3.

3.2. Incidences sur la ressource en eau

3.2.1. Approvisionnement, usages et consommation d'eau

☞ En phase de travaux

Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ou les eaux souterraines ne sera effectué. Aucun forage n'est présent sur le site ni projeté.

☞ En phase d'exploitation

❖ *Approvisionnement en eau du site*

Le site du RICM est actuellement raccordé au réseau d'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Poitiers.

L'eau est amenée par le réseau d'approvisionnement d'eau potable déjà existant sur le site, le projet ne prévoit pas de changement sur les sources d'approvisionnement en eau.

Ce réseau est muni de trois clapets anti-retours et d'un disconnecteur d'alimentation pour éviter les retours d'eau potentiellement pollués dans le réseau d'eau potable.

Aucun forage d'eau n'est actuellement présent sur le site ni projeté.

❖ *Usages*

L'eau potable servira aux besoins suivants :

- eaux sanitaires du personnel (WC, boissons, ...),
- eaux de lavage des locaux (usage ponctuel),
- eaux de lavage des véhicules/engins,
- besoins d'extinction incendie du site (4 poteaux incendie existants).

❖ *Consommation d'eau*

Actuellement, en moyenne sur les trois dernières années, le fonctionnement du site engendre une consommation en eau potable d'environ 13 318 m³/an.

En situation d'exploitation future, le volume prévisionnel de prélèvement en eau potable du site du RICM sera légèrement augmenté pour les eaux de lavage et les eaux sanitaires des nouveaux bâtiments.

Le réseau d'adduction en eau potable couvrira ce besoin additionnel. Un compteur volumétrique est déjà installé en amont du site et assure le suivi annuel des consommations d'eau potable. Toutes les dispositions seront prises pour limiter la consommation d'eau du site.

3.2.2. Rejets

3.2.2.1 *Traitement des eaux usées sanitaires*

Les eaux usées sanitaires, équivalentes à des eaux usées domestiques correspondent aux eaux issues :

- des sanitaires du personnel et des visiteurs ponctuels,
- du nettoyage des locaux.

Les principales charges de ces effluents sont une charge organique, DCO (demande chimique en oxygène) et DBO₅ (demande biochimique en oxygène) et en matières en suspension (MES).

Au vu de l'effectif du personnel maximal du RICM (environ 1000 personnes), les rejets d'eaux usées sanitaires peuvent être estimés au maximum à environ 340 équivalents-habitants.

L'ensemble des eaux usées sanitaires est pris en charge vers le réseau d'assainissement de la commune de Poitiers.

La station d'épuration « POITIERS LA FOLIE » (codifiée 0486194S0005), possède une capacité nominale de 152 500 EH. La charge reçue en 2018 par la station est de 136 684 EH. Elle est conforme en équipement et en performance.

En cas de hausse de rejets d'eaux usées liés au personnel supplémentaire présent sur le site du RICM avec le projet SCORPION, la station d'épuration sera en mesure d'absorber ce flux.

3.2.2.2 *Traitement des eaux pluviales et des eaux de lavage*

L'imperméabilisation des sols peut entraîner une concentration rapide des eaux pluviales et une concentration de débits aux exutoires.

L'imperméabilisation des sols engendre une modification du régime d'écoulement des eaux pluviales qui se traduit par une concentration plus rapide des eaux et une augmentation des débits de ruissellement, là où la nature des terrains initiaux favorisait l'infiltration de l'eau dans le sol.

La création des nouveaux bâtiments projetés occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols d'environ 8 000 m².

➤ *Situation actuelle*

Au niveau du BV1, les eaux pluviales et les eaux de lavage des engins transitent par un séparateur hydrocarbures et sont dirigées vers le bassin d'infiltration existant. Ce bassin versant 1 d'une surface de 14,06 ha a fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des IOTA avec récépissé en date du 21/12/2018.

➤ *Situation projetée*

L'ensemble des eaux pluviales des bâtiments créés ou restructurés dans le cadre du projet SCORPION ainsi que des zones de parking ou voiries associées seront collectées puis reprises sur le réseau existant du site.

Dans le cadre du projet, l'ensemble des aménagements correspondant à l'opération « SCORPION » seront effectués au sein du quartier du Puloch situé à l'intérieur du bassin versant 1.

L'ensemble des eaux de voirie, toiture des bâtiments créés à l'intérieur et augmentant la surface étanchée du bassin versant BV1 seront collectées et dirigées par le réseau pluvial existant vers un séparateur

hydrocarbures, puis un bassin tampon étanche de 50 m³ avant de rejoindre l'exutoire au niveau du bassin d'infiltration existant dont le volume de stockage sera porté à 4 040 m³ et sur une surface de 3 404 m².

Ce bassin d'infiltration a fait l'objet d'un récépissé à la déclaration relevant des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0 de la nomenclature des IOTA.

Le projet augmentera la surface étanchée du bassin versant 1 d'environ 6%. Les capacités de stockage et de surface d'infiltration seront modifiées comme suit :

- Volume de stockage 4 040 m³ soit un agrandissement du volume de 228.60 m³ ;
- Surface d'infiltration 3 404 m² soit un agrandissement de la surface d'infiltration de 192.63 m².

3.2.3. Confinement des pollutions liquides accidentelles

Le site dispose de 4 poteaux incendie localisés sur le Plan de composition du site (cf. Pièce-jointe n°03) et les débits testés peuvent fournir à 1 bar de pression :

- Poteau n°1500 : 68 m³/h ;
- Poteaux n°1506 : 60 m³/h ;
- Poteau n°1502 (rapport SOCOTEC) : 91 m³/h ;
- Poteau n°1501 (rapport SOCOTEC) : 117 m³/h.

Une réserve incendie de 120 m³ est également disposées à proximité du bâtiment 20 du quartier LADMIRAULT et accessible pour les engins de secours (**cf. Pièce-jointe 03**).

Les besoins en eau incendie nécessaires à l'intervention des services de secours extérieurs estimés à l'aide du document technique D9 (**cf. Annexe 10**) sur la base du bâtiment projeté AMA conduisent à un volume de 60 m³/h, soit 120 m³ pendant 2 heures.

Ces besoins en eau dans les zones d'implantation des bâtiments visés par la rubrique 2930 seront couverts par le poteau incendie n°1502 capable de fournir un débit testé de 91 m³/h et implanté à une distance d'éloignement maximale de 100 m des bâtiments visés par la rubrique 2930.

3.2.1. Confinement des eaux d'extinction incendie

Le volume de rétention nécessaire au confinement des eaux d'extinction incendie du bâtiment AMA a été déterminé à l'aide du document technique D9A (**cf. Annexe 10**).

Ce volume à maintenir libre s'élève à 180 m³.

En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction incendie seront collectées et confinées dans une cuve de rétention enterrée de 180 m³, localisée à l'Est du bâtiment AMA. Une vanne by-pass devra être actionnée manuellement afin de diriger les eaux d'extinction vers la cuve.

Elles seront ensuite analysées et évacuées conformément à la réglementation par un prestataire agréé.

Les installations prévues en matière de gestion des eaux d'extinction incendie sont localisées sur le Plan des secours, disponible en **Annexe 2**.

3.3. Incidences sur le milieu naturel

3.3.1. Incidences sur les habitats, la faune et la flore

➤ En phase de travaux

Les travaux de terrassement propres à la construction des bâtiments sur des espaces non revêtus occasionneront la destruction d'espace enherbé sur une surface d'environ 5 400 m² soit 1,2% de la surface du site. Le projet a été dimensionné de manière à implanter les nouveaux bâtiments au maximum sur des espaces déjà urbanisés/aménagés.

Pour rappel :

- l'emprise du site ne se trouve pas en zonage réglementaire du patrimoine naturel ;
- aucun habitat naturel d'intérêt communautaire et aucune espèce floristique protégée n'ont été recensés sur l'emprise du projet lors de la visite de site.

L'exploitant a intégré dans son projet d'extension le maintien de surfaces naturelles et correspondant à près de 50% des surfaces végétalisées actuellement présentes sur l'emprise ICPE du site du RICM.

➤ En phase d'exploitation

Les activités du site du RICM sont à l'origine de nuisances sonores régulières liées essentiellement au moteur des engins et véhicules en circulation ainsi qu'aux exercices militaires.

Ces nuisances n'ont pas d'incidence notable sur la faune, notamment les oiseaux fréquentant les espaces urbanisés et habitués en permanence au bruit de circulation des voitures en centre-ville.

3.3.2. Incidences sur Natura 2000

Pour rappel, aucune ZSC (Directive Habitats) ni aucune ZPS (Directive Oiseaux) ne se situe dans un rayon de 5 km autour du site du RICM.

Etant donné que :

- le site Natura 2000 le plus proche est éloigné de plus de 5 km du site du RICM,
- il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique entre l'aire d'influence du site et le site Natura 2000 le plus proche ;
- les eaux pluviales seront collectées, traitées puis infiltrées à la parcelle ;
- toutes les dispositions sont prises afin de prévenir tout risque de pollution des eaux et/ou des sols par déversement accidentel de liquides dangereux pour l'environnement (**cf. Paragraphe 3.2.3**),

l'activité du RICM n'aura aucune incidence sur le site Natura 2000 le plus proche.

3.4. Incidences sur le paysage

➤ En phase de travaux

En phase de travaux, l'impact paysager sera limité à la circulation des engins nécessaires aux opérations de génie civil et à la durée du chantier.

➤ En phase d'exploitation

Le RICM est implanté au cœur de la commune de Poitiers, dans un environnement déjà très urbanisé (quartiers résidentiels, zones d'activités, aéroport, ...).

Un mur d'enceinte présent en limite Nord du site forme un écran opaque permettant de réduire l'impact visuel des constructions du site du RICM depuis les habitations.

Les bâtiments existants visés par la rubrique ICPE 2930 sont situés en zone Sud du site du RICM, où les constructions sont les moins visibles depuis les habitations et déjà bien intégrées dans le site du RICM avec une homogénéité architecturale des constructions.

Le bâtiment AMA nouvellement créé pour accueillir l'atelier de réparation des véhicules blindés du programme SCORPION, sera implanté en position centrale de la zone Sud, au cœur des activités du RICM, par simplicité de fonctionnalité. Il sera disposé sur une aire déjà bétonnée servant actuellement de parc de stationnement pour les véhicules de mission (*cf. Figure 14*).

Le bâtiment AMA ne sera pas visible depuis les habitations et les axes routiers.



Figure 14 : Implantation du bâtiment AMA au sein de la zone Sud du RICM

L'ensemble des contraintes d'implantation, architecturales et paysagères imposées par le PLU ont été prises en compte dans la conception de ce bâtiment. Les matériaux de construction du bâtiment ont été choisis par volonté de recherche d'une homogénéité avec les constructions voisines (*cf. Figure 16*).

Ainsi, la structure de l'ensemble du bâtiment sera en poteaux béton et poutres lamellé collé.

Les parois extérieures seront constituées d'un mixte de deux matériaux (comme sur l'ensemble des bâtiments créés sur le site soit :

- des panneaux de béton isolé,
- des parois en bardage Inox finition polie « Touch Gloss ».

L'aspect réfléchissant du bardage extérieur permettra d'animer les façades, réfléchissant l'environnement immédiat et son activité, conférant ainsi au bâtiment ce que la simplicité de sa volumétrie interdit.

Aussi, le rideau végétal présent en limite Ouest et Sud du site du RICM, et les espaces verts environnants participent à la bonne insertion paysagère des constructions du site.

Au regard des choix des matériaux et de l'absence de vues directes sur le site depuis les points sensibles (habitations, axes routiers), l'impact visuel, architectural et paysager de ce bâtiment nouvellement créé sera acceptable.

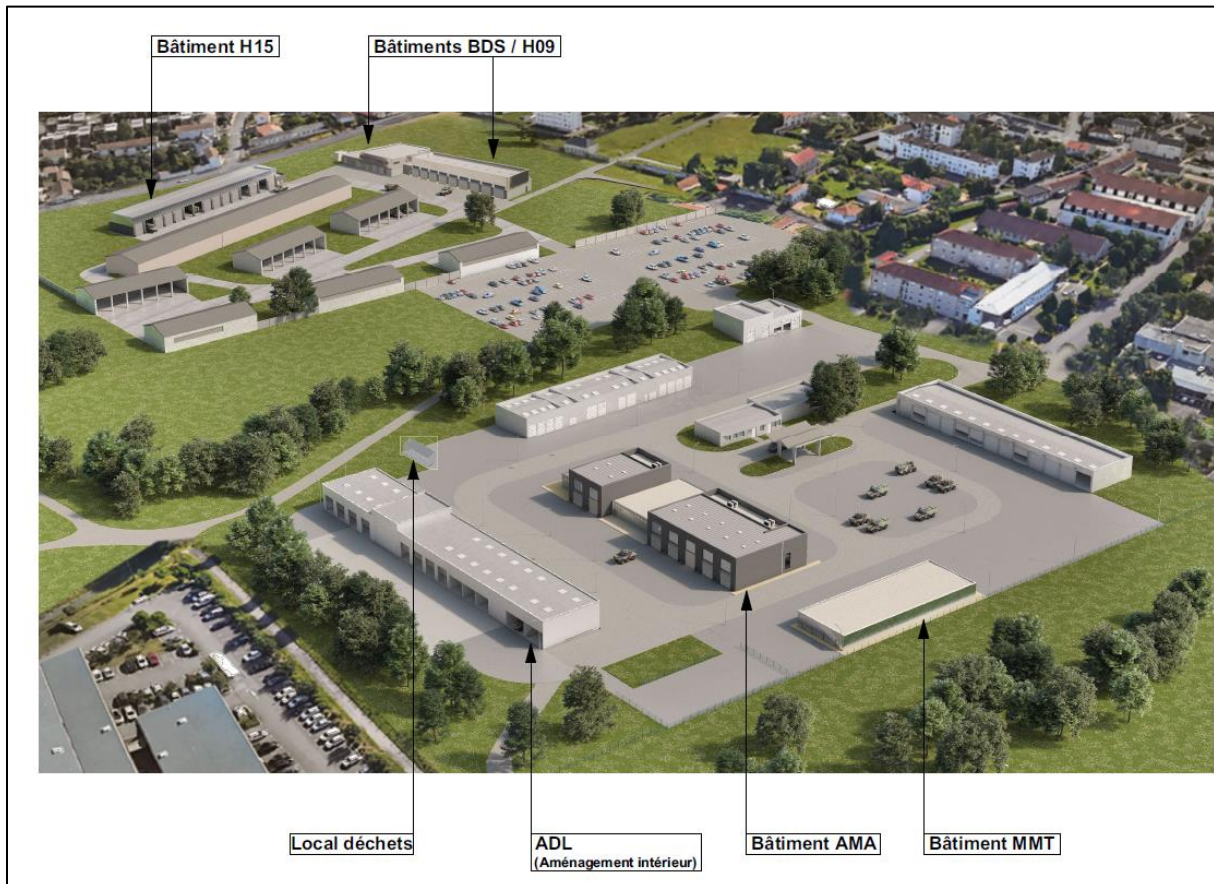


Figure 15 : Perspective d'implantation du bâtiment AMA et insertion au sein des autres bâtiments existants



Figure 16 : Zoom sur la projection du bâtiment AMA

L'insertion paysagère du site a été prise en compte par l'exploitant dès la conception du projet de construction des nouveaux bâtiments.

3.5. Incidences sur l'économie locale

Le projet SCORPION porté par le RICM aura des répercussions positives sur l'économie locale en termes d'emplois grâce à la pérennisation des postes actuels, sur le bassin de vie de Poitiers, et renforcera l'importance du site militaire de Poitiers auprès des forces armées françaises.

3.6. Incidences sur la circulation

➤ En phase de travaux

En phase de travaux, une très légère hausse du trafic local sera occasionnée par les rotations des camions d'approvisionnement du matériel pour les besoins du chantier. Ce trafic est estimé au maximum à 10 camions et engins de chantier par jour, sur une durée limitée.

L'entrée des engins de chantier sur le site du RICM s'effectuera par l'accès n°3 représenté sur la **Figure 12**. La circulation de ces engins lors de travaux s'effectuera uniquement sur l'emprise du terrain du RICM.

L'impact sur le trafic local lors de la phase de travaux reste limité et acceptable.

Les engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique. Le carnet d'entretien et l'état de marche des engins et des équipements de sécurité sera vérifié avant le démarrage des travaux.

➤ En phase d'exploitation

Le trafic de véhicules fréquentant le site est en moyenne de :

- 1 700 véhicules légers par jour correspondant principalement à l'entrée et sortie du personnel du site,
- ponctuellement des véhicules lourds pour livraison / expédition de matériels, nettoyage du site (déchets, nettoyage site, ...),
- ponctuellement des engins lourds pour départ et retour de missions.

Le trafic journalier généré sur la RD 910 pour les besoins de l'activité du RICM représente environ 10 % du trafic moyen journalier sur cet axe.

Depuis la RD 910, les véhicules accéderont au site par la rue Jean Mermoz où les conditions d'accès au site sont sécurisées et les voies empruntées sont en bon état et conçues pour supporter une circulation importante.

3.7. Incidences liées aux émissions dans l'air

3.7.1. Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules

Compte tenu de l'activité du site, les rejets atmosphériques se composeront de :

- gaz d'échappement des engins (en phase de chantier), des camions, des véhicules du personnel
- gaz de combustion des chaudières présentes sur le site,
- gaz d'échappement des engins blindés à l'intérieur des bâtiments de réparation des véhicules.

Le bâtiment AMA nouvellement créé sera équipé au niveau du hall technique d'un groupe d'aspiration des fumées d'échappement des engins blindés par le biais de borniers techniques raccordés aux plots centraux entre travées.

Dimensionnement du volume maximum de gaz brûlés par travée :

Température de sortie :	275 °C
Régime moteur :	Ralenti accéléré du Jaguar
Débit massique :	0,43 kg/s
Débit calculé d'air comburant (Qmot) :	1 300 m ³ /h à 30°C
Débit calculé des gaz d'échappement (Qech) :	2 400 m ³ /h à 275°C

Le dimensionnement de l'installation est établi sur la base du fonctionnement le plus contraignant correspondant au régime ralenti accéléré du Jaguar, avec un air induit à une température de 30°C.

Des enrouleurs mécaniques à entraînement par ressort avec système de cliquet seront mis en place sur les plots béton centraux entre les travées pour raccordement par gaines souples sur les sorties d'échappement des véhicules pour les essais moteurs dans l'atelier. Ces enrouleurs mécaniques seront équipés de 10m de flexible spire nylon écrasable Ø 150mm de tenue en température 200°C en pointe, une butée d'arrêt, cliquet ainsi qu'un entonnoir à pince étau en bout de flexible.

Les enrouleurs seront tous interconnectés par l'intermédiaire d'un réseau enterré d'un diamètre de 450 mm minimum équipé en son extrémité d'un extracteur d'une capacité de travées 5 * 2 400 m³/h minimum.

L'extracteur présentera une commande au niveau de chaque îlot et un voyant lumineux de fonctionnement visible en tout point de l'atelier. Un bouton d'arrêt d'urgence sera mis en place sur chaque îlot.

Les gaz d'échappement seront rapidement ventilés et assimilés à ceux générés par le trafic de véhicules sur la RD 910 à proximité, où circulent environ près de 25 000 véhicules par jour en moyenne.

3.7.2. Mise en suspension de poussières

Pour éviter / réduire les envols de poussières notamment en phase d'exploitation, l'exploitant veillera aux précautions suivantes :

- le sol des bâtiments est étanche et sera maintenu propre,
- les voies de circulation et les espaces de stationnement des véhicules sont aménagés sur un revêtement enrobé/bétonné de manière à éviter le ruissellement de matières en suspension,
- aucun stockage extérieur ouvert de matières propices à l'envol.

3.8. Incidences liées aux émissions olfactives

L'activité du RICM n'est pas à l'origine d'émission d'odeurs.

3.9. Incidences liées aux émissions sonores

Les principales sources d'émission sonores liées à l'activité du RICM en phase d'exploitation sont les exercices militaires d'entraînement, le trafic de véhicules sur le site et les activités de réparation des véhicules.

En exploitation, les émissions sonores de l'installation respecteront les valeurs limites réglementaires suivantes dans les zones à émergence réglementée.

Tableau 3 : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépassera pas, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Au-delà du respect des normes d'émissions sonores, l'exploitant a pris des mesures et précautions afin de limiter l'émission de bruit dans l'environnement :

- Le nouvel atelier de maintenance des engins blindés du programme SCORPION (bâtiment AMA) est situé à l'intérieur de locaux et distant au maximum des limites de site et des habitations,
- l'utilisation de tout appareil de communication par voie acoustique est interdite (sirènes, haut-parleurs, avertisseurs) sur l'ensemble du site (mis à part pour la prévention et le signalement d'incidents ou d'accidents).

3.10. Incidences liées aux vibrations

Les activités du RICM ne génèrent pas de vibration notable ressentie par le voisinage le plus proche du site.

Les machines utilisées pour l'entretien et la réparation des engins sont de puissances limitées et ne génèrent pas de nuisances perceptibles sur, et en dehors du site.

Les vibrations engendrées par la circulation des camions et engins sur le site sont très faibles et très ponctuelles.

3.11. Incidences liées aux émissions lumineuses

L'éclairage extérieur du RICM sert à assurer la sécurité du site contre les actes de malveillance.

Les mesures et précautions suivantes sont prises pour limiter l'impact de cet éclairage :

- le nombre et la puissance des spots lumineux sont limités,
- les rayons lumineux sont dirigés vers le bas,

3.12. Incidences sur la gestion des déchets

Les déchets produits sur le site RICM correspondent principalement à des DIB, des déchets papier / carton, des ferrailles et des déchets dangereux correspondant aux opérations de maintenance et nettoyage des engins (huiles, absorbants souillés, déchets contenant des hydrocarbures, divers solvants)

Le tableau suivant présente les quantités prévisionnelles de déchets non dangereux produits sur le site projeté du RICM. Ces déchets sont repris par la société PASCAUD. Chaque déchet généré sur le site est stocké sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types déchets si la filière de valorisation n'est pas la même.

Tableau 4 : Quantité de déchet produit par l'établissement RICM

Référence nomenclature des déchets	Nature du déchet	Exutoire	Quantité produite
20 01 01	Papier et carton	Recyclage	6 t/an
15 01	Déchets Industriels Banals dont matières plastiques	Recyclage / Elimination	133,5/an
20 01 40	Ferraille	Recyclage	5,5/an

Les déchets dangereux sont stockés sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types déchets si la filière de traitement n'est pas la même.

Le recours à des entrepreneurs et des filières dûment agréés contre remise de bordereaux de suivi (BDS) permet d'assurer un traitement / élimination adapté pour chaque type de déchets dangereux.

Aussi, un registre de suivi des déchets est tenu à jour par l'exploitant de manière à garantir que chaque déchet suit bien une filière de traitement / valorisation conforme à la réglementation.